



**PROCES VERBAL
Du Comité Syndical
du 02/02/2023 à 14h00**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Étaient présents : Madame Marie-Edith MACE, Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Patrick HERVIOU, Christian SORIEUX,

Étaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Madame Flavie BOUKHENOUDA, Thierry LE BIHAN, Jean RONSIN, Guillaume PERRIN, Yann SOULABAILLE, Jean-Claude BELINE, Marcel LE MOAL

Assistaient également : Madame Ségolène NEYRET-LEGORGEU (Ministère des Finances), Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON (service SMG-Eau35),

Le quorum est atteint Monsieur Boivent indique les pouvoirs donnés :

Monsieur Ronsin à Mme Marie-Edith MACE, Monsieur Guillaume PERRIN à M. Jean-François RICHEUX et Madame Flavie BOUKHENOUDA à Monsieur DEMOLDER

La séance est ouverte à 14h00 sous la présence de Monsieur Joseph Boivent.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 12

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points

Monsieur Boivent propose de démarrer le par le point d'avancement des actions économies d'eau menées par le SMG-Eau35.

Administration technique

N°23/02-11 Point d'avancement sur les actions d'économies d'eau menées par le SMG-Eau35

Madame Mélina AINAOUI présente les différents diagnostics réalisés :

- Diagnostics et conseils vers les communes (marché ANTHEA)
- Diagnostics et conseils vers les agriculteurs (convention de partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne)
- Diagnostics et conseils vers les industriels (convention signée avec la CCI)

Monsieur Dumas regrette que le secteur le plus touristique du département n'ait pas participé à ces diagnostics.

Monsieur Richeux indique que son secteur est déjà très actif dans le domaine des économies d'eau et s'interroge sur la légitimité des interventions du SMG-Eau35 dans ce domaine.

Monsieur Demolder explique que la CEBR réalise également des actions d'économies d'eau et souhaite que l'ensemble des collectivités adhérentes puissent bénéficier de diagnostics ou de la synthèse des résultats.

Monsieur Dumas souhaiterait que les résultats soient communiqués à l'ensemble des acteurs du département.

Monsieur Boivent souhaite que toutes les informations et actions permettant de réaliser des économies soient entreprises et que les résultats des diagnostics soient communiqués.

Madame Ainaoui explique avoir réalisé 30 diagnostics dans des exploitations agricoles, 15 sur le secteur du Nord de Rennes et 14 sur le secteur des Eaux du Pays de fougères. L'analyse des résultats est attendue à l'AELB.

Monsieur Boivent aimerait connaître plus exactement les besoins du secteur agricole afin de pouvoir anticiper en périodes de sécheresse.

Madame Macé s'interroge et propose que des contrôles soient envisagés sur les forages ayant bénéficiés de subvention et que les MAEC puissent intégrer de mesures sur la consommation d'eau.

Monsieur Boivent interroge les membres du comité afin qu'il propose une suite aux actions. Monsieur Demolder propose que les lycées, les hôpitaux, les piscines soient également analysés.

Monsieur Régnier souhaite que les retours soient présentés aux syndicats. Il indique vouloir concentrer les actions dans un domaine précis afin d'être le plus efficace. Il s'interroge également sur le niveau de gouvernance du « plan d'action » SMG-Eau35 ou Syndicat de production ? Comment rendre les politiques publiques opérationnelles en matière d'économies d'eau, quelles priorisation des actions ?

Existe-t-il une volonté politique de porter ce plan d'action au niveau départemental ? Où doit-on rester au niveau des syndicats de production et de distribution ?

Monsieur Régnier souhaite aborder tous ces points lors de la réunion de sa commission début mars.

Monsieur Boivent rappelle que le SMG-Eau35 a remporté le trophée national remis par la FNCCR pour ses actions sur les économies d'eau par les professionnels. Le trophée a été remis le 24 novembre lors du congrès des maires, en présence de la secrétaire d'Etat en charge de l'Ecologie.

Il propose de reprendre l'ordre du jour.

N°23/02-01 Approbation du Procès-verbal du comité du 08 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) ENTERINE ledit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°23/02-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) NOMME Monsieur Michel DEMOLDER Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°23/02-03 Point sur les délégations au président et au bureau

Délégations du Président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 8 décembre 2022 au 26 janvier 2023: Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant cette période :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
24/01/2023	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des marchés canalisations		1 069 389,81 €
24/01/2023	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des marchés ouvrages		291 372,88 €
24/01/2023	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des Microtunnelier		59 791,75 €
24/01/2023	<i>Suivi</i> AVA indemnités aux exploitants/ propriétaires		2 358,10 €
23/01/2023	Participation colloque Gestion des eaux souterraines	AHSP	300,00 €
13/01/2023	Diagnostics sur les forages exploités par la Communauté de Communes Saint-Méen – Montauban	GHI	25 539,60€
16/01/2023	Plaquettes carrefour de l'eau	ADA	55,50 €
04/01/2023	Mission d'assistance à la consultation en vue de l'exploitation des ouvrages AVA	Cabinet Bourgois	14 403,75 €
19/01/2023	Véhicule de service- révision	Renault	293,20 €
16/01/2023	Véhicule de service - réparation	Renault	557,80 €
19/12/2022	Remplacement chauffe-eau-cuisine	Fabiani	726,73 €
19/12/2022	Achats 2 Ordinateurs et un écran	RBI	4 722,24 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises.

N°23/02-04 Composition du comité, du bureau syndical et des commissions

Vu les délibérations en date du 05 novembre 2020, désignant les membres du bureau du SMG-EAU35, et celle du 12 octobre 2021, désignant les représentants du conseil Départemental,

Vu la délibération du Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil en date du 22 septembre 2022, désignant Monsieur Sorieux en tant que représentant titulaire au sein du SMG-Eau35,

Considérant que deux élus doivent être désignés pour siéger au sein du bureau syndical ainsi que dans les différentes commissions.

Considérant les candidatures de M. Sorieux et M. Soulabaille pour siéger au bureau syndical et le souhait de M. Sorieux pour siéger à la commission « Protection et Amélioration de la Qualité de la Ressource en Eau ».

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) DESIGNER deux nouveaux membres au bureau syndical du SMG-EAU35 :

- Monsieur Christian SORIEUX président du SIEFT
- Monsieur Yann SOULABAILLE représentant du conseil Départemental

2°) DESIGNER également Monsieur SORIEUX membre de la commission « Protection et Amélioration de la Qualité de la Ressource en Eau ».

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°23/02-05 Adhésion à la consultation groupée du CDG sur les contrats d'assurance

Monsieur Boivent expose :

- L'opportunité pour le SMG-Eau35 de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que le SMG-Eau35 adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il rappelle que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre syndicat, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le président à adhérer à la consultation menée par le CDG 35.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

1°) DESIGNE Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine est habilité à consulter pour le compte du SMG-Eau35 des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à au SMG-Eau 35 une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2024**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°23/02-06 Modification du remboursement des frais de déplacement

Le Président indique que la délibération a été prise en 2011 concernant le remboursement des frais de déplacement des agents lors de leurs déplacements professionnels (formations, colloques...), n'a pas été réévaluée

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

1°) ACTUALISE les plafonds de remboursement, conformément à la législation en vigueur :

France métropolitaine			
	Taux de base	Grandes villes (+de 200 000 hab.) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70€	90€	110 €
Déjeuner	17,50 €	17,50 €	17,50 €
Dîner	17,50 €	17,50 €	17,50 €

Le taux d'hébergement prévu ci-dessus est fixé dans tous les cas à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

2°) AUTORISE le Président à modifier les plafonds de remboursement, dans la limite des seuils prévus la législation applicable aux agents de la Fonction Publique,

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°23/02-07 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur Deconchy indique le CGCT offre la possibilité au SMG-EAU35 d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouvert au budget et l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

1°) ACCEPTE d'inscrire un montant d'anticipation de **10 391 872,30€** au budget 2023

2°) AUTORISE le président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget 2023 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouvert budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2023

Chapitre + libellé nature	Crédits ouverts en 2022 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	421 780,42€	105 445,10€
21 Immobilisations corporelles	66 708,69€	16 677,17€
23 Immobilisation en cours	41 079 000,00€	10 269 750,00€
Total des dépenses d'équipement	41 567 489,10€	10 391 872,30€

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Il est porté à la connaissance des membres du SMG-Eau35 l'état des restes à réaliser

Collectivité	Année	Article	Libelle	Montant RAR
SMG eau 35	2022	2031	Frais d'études	223 609,19
SMG eau 35	2022	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 422 912,54
SMG eau 35	2022	458102	AELB PSE : versements aux agriculteurs	201 192,19
SMG eau 35	2022	458101	Participation Eaux et Vilaine : Etudes AVA	37 380,77
TOTAL DEPENSE				1 885 094,69

Collectivité	Année	Article	Libelle	Montant RAR
SMG eau 35	2022	1641	Emprunts en euros	20 000 000,00
SMG eau 35	2022	458201	Participation Eaux et Vilaine : Etudes AVA	37 380,77
SMG eau 35	2022	1641	REMBOURSEMENT EPTB	1 913 509,59

TOTAL RECETTE 21 950 890,36

N°23/02-08 Débat Orientations Budgétaires

Comme tous les ans le Comité Syndical doit réaliser son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif. Conformément au CGCT, la tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants.

Dans le cas du SMG-Eau35, les trajectoires budgétaires dépendent essentiellement des règles de financement adoptées par le SMG-Eau35, de l'évolution des recettes (évolution surtaxe et consommations) ainsi que du montant des travaux financés et de leur calendrier de réalisation.

Une présentation des documents du débat d'orientation budgétaire est faite en séance :

- l'évolution des recettes et dépenses du SMG-Eau35 lors du dernier mandat
- l'évolution de la masse salariale
- les principales missions à réaliser par le service dans les années à venir
- l'évolution attendue de la trésorerie du syndicat, au vu du programme de travaux et des règles possibles des financements du SMG-Eau35.

Monsieur Boivent intervient et rappelle que le SMG-Eau35 fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et qu'à ce titre des modifications seront probablement à apporter au niveau du taux de financement des usines.

Monsieur Demolder indique que la CEBR a également été interrogé par la CRC et que ce point a été souligné au même titre que le remboursement des intérêts bancaires.

Monsieur Boivent précise qu'il attend le rapport définitif afin d'envisager un nouveau plan de financement.

Monsieur Sorieux indique avoir également eu un contrôle de la CRC et que le rapport expose des recommandations et non des obligations.

Monsieur Boivent souhaite proposer un financement maximal de l'ensemble des usines du département afin de préserver l'ensemble des unités de production.

Monsieur Richeux souhaiterait que le SMG-Eau35 participe au financement des barrages et des ressources alternatives. Il rappelle que l'Aqueduc Vilaine Atlantique sécurise certes une grande partie du département mais pas son secteur et que celui-ci est toujours sous haute tension en période d'estivale.

Monsieur Dumas quant à lui précise qu'il s'inquiète des volumes prélevés dans la Rance et sur le barrage de Rophémel il aimerait obtenir la certitude que son secteur ne subisse pas de tension.

Monsieur Régnier précise qu'actuellement les barrages sont pleins mais que l'hiver n'est pas spécialement pluvieux.

Monsieur Boivent précise et rappelle que l'AVA n'est pas réellement une ressource supplémentaire mais plutôt un outil pour mieux gérer les ressources tout au long de l'année. Il souhaite que l'ensemble des acteurs de l'eau réfléchissent aux économies d'eau. Il souhaite de plus que le programme de renouvellement des réseaux soient lancé dans rapidement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte du Débat d'orientation Budgétaire.

Administration technique

N°23/02-09 Aqueduc Vilaine Atlantique : Choix du mode de gestion

Monsieur Deconchy rappelle que le SMG-Eau35 est maître d'ouvrage des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique. A l'issue des travaux, le SMG-Eau35 aura à exploiter l'ouvrage, pour sa portion entre Sixt-sur-Aff (sortie réservoir) et Rennes (entrée Villejean). L'ouvrage à exploiter est constitué d'environ 55 km de conduites, ainsi que du réservoir de Goven (5 000 m³) et de 3 points d'achats /ventes d'eau. Il est dépourvu d'ouvrages de pompage et de traitement (hors chloration).

Après en avoir délibéré et conformément à l'avis de la CCSPL, et au rapport présenté sur le choix des modes de gestion le Comité syndical

1°) APPROUVE le principe du recours à une régie pour la gestion de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

2°) APPROUVE au vu du rapport annexé à la présente délibération, les caractéristiques de la future régie,

3°) AUTORISE le président, à lancer, à consulter et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au bon déroulement de la procédure.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°23/02-10 Aqueduc Vilaine Atlantique : répartition des volumes sanitaires

Les délibérations déjà prises sur le sujet sont rappelées :

- Délibération n°16/03/04 en date du 10 mars 2016 valant approbation de l'Avant-Projet de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique et précisant la répartition des volumes sanitaires,
- Délibération n°18/06/06 en date du 12 juin 2018 relative à la déclaration de projet relative à la canalisation de transport d'eau entre Bains-sur-Oust et Rennes (troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique)
- Délibération n°19/06-06 en date du 18 juin 2019 relative convention tripartite SMG-EAU35-Eaux et Vilaine et CEBR,

Il est rappelé que lors du précédent mandat, une délibération a été prise pour acter les principes de fourniture des volumes liés au fonctionnement sanitaire de l'Aqueduc. Ces principes ont été repris dans la convention tripartite SMG-Eau35 – CEBR- Eaux et Vilaine.

Les volumes sanitaires mis à disposition pour les différents adhérents du SMG-Eau35 doivent être adaptés à la nouvelle organisation territoriale de l'eau potable du département et à la modification des volumes sanitaires, désormais évalués à 350 000 m³/an en année normale à Rennes

Les volumes sanitaires arrivant à Rennes peuvent être compensés par des transferts d'eau depuis Rennes vers les territoires voisins. Ces transferts peuvent s'effectuer directement depuis le réseau de CEBR, soit indirectement via le réseau Eau des Portes de Bretagne.

Il est proposé de maintenir le principe retenu en 2019 avec :

- Un volume annuel financé par le SMG-Eau35 proportionnel aux volumes consommés par territoire,
- Une prise en charge d'une partie des volumes transitant dans les feeders existants pour les territoires reliés à CEBR
- Une prise en charge d'une partie des volumes achetés par Eau du Pays de Saint-Malo
- Une prise en charge d'une partie des volumes achetés par Ouest35 sur l'Aqueduc Vilaine Atlantique

La question des volumes de secours sera traitée dans une délibération ultérieure.

Après en avoir délibéré, le comité

1°) ACTE le fait que le SMG-Eau35 financera la fourniture d'eau potable à hauteur des volumes suivants :

	V financé par le SMG-Eau35 (m3/an)
CEBR	198 600
Eau Portes de Bretagne	60 100
SIEFT	27 900
Eau Pays de Fougères	35 700
CC-BR	12 300
CC- SMM	15 500
Eau Pays de St-Malo	60 800
Ouest35	36 100
TOTAL	447 000

2°) AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Il est 16h45 la séance est levée.